

Formation « Gynécologie Obstétrique Humanitaire » « en immersion »

◆ BULLETIN D'INSCRIPTION ◆

Merci de remplir cette fiche et de la retourner accompagnée de votre CV +/- une lettre de motivation et d'un virement correspondant aux frais d'inscription

IBAN de GSF : **FR76 3000 3033 8000 0372 6396 503**
en précisant sur le motif « **FGOH NOM Prénom** »

Nom : Prénom :
Né(e) le/...../..... à
Adresse :
CP Ville
Tél personnel : Téléphone Portable
Email :

Profession : ☐ Gynécologue-Obstétricien ☐ Gynécologue Médical ☐ Sage-Femme
☐ Infirmier-ière DE ☐ Interne en Gynécologie ☐ Etudiant-e Sage-Femme
☐ Autre (précisez)

Lieu d'exercice (Etablissement, Ville) :
Diplôme principal (thèse, DE,) :
Date et lieu de délivrance :
Avez-vous déjà participé à une ou des actions humanitaires ? ☐ oui ☐ non
Si oui, dans quel(s) pays
Avec quelle(s) organisation(s) ?

Je souhaite m'inscrire à la session Du 24 au 28 mai 2027 – LYON (69) « en immersion »

Maison Internationale Missionnaire – 150 cours Gambetta 69007 LYON

Sage-Femmes, Internes (médecine ou gynéco), IDE, Etudiant.es, autres professions de santé non médicales	Médecins, Chirurgiens Autres professions de santé (dentistes pharmaciens)
☐ 900€ :	☐ 1200€ :

Quelques informations importantes

Sont compris dans le prix de la formule « en immersion »

- Inscription à la formation du lundi matin au vendredi après midi
- Hébergement type « en mission » : chambres doubles (lits jumeaux douche wc)
- 5 nuitées du dimanche soir au vendredi matin
- Repas avec le groupe sur place du lundi au vendredi midi
- Pauses « café » du lundi au jeudi et 1 le vendredi matin
- *Et la bonne ambiance permanente 😊*

Sont à votre charge :

- Le transport pour vous rendre sur place
- Les « extras » (boissons repas) pris à l'extérieur
- Supplément si chambre single selon les disponibilités (voir avec l'organisation GSF)

Frais professionnels

- La FGOH étant considérée comme une « formation professionnelle »
- Les frais générés par la FGOH peuvent être considérés comme des « frais professionnels »
- Ils peuvent donc être soustraits des revenus à déclarer en tant « frais réels » ou « frais professionnels »
- Cela concerne les frais d'inscription et tous les frais logistiques concernant la mission FGOH : transport, etc.
- Une attestation de présence sera fournie par GSF

Congés pour formation professionnelle

- La FGOH peut être déclarée comme « congés formation » à la direction de l'hôpital
- Gynécologie Sans Frontières est enregistrée auprès de la préfecture d'Ile de France en tant qu'organisme de formation sous le numéro d'enregistrement suivant : **11 93 11503 93**

ATTENTION la FGOH n'est pas certifiée « DPC » et n'est pas certifiée « Qualiopi »

En cas d'annulation par le participant

- A plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement des frais d'inscription : 100%
- Entre 30 jours et 5 jours précédant le début de la formation : remboursement des frais d'inscription : 50%
- Moins de 5 jours ouvrés avant la date de la session : aucun remboursement

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter

par mail admin@gynsf.org